



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2023.04.11**

### **du Conseil communautaire du 4 avril 2023**

#### **Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

#### **Attribution d'un fonds de concours de 2 171 857 € à la commune de Vélizy-Villacoublay.**

Date de la convocation : 28 mars 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Annick BOUQUET, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Anne-France SIMON, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, Mme Lucie LONCLE DUDA, Mme Lydie DUCHON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Gilles CURTI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, Mme Dorothée BILGER.

M. Jacques ALEXIS (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Martine BELLIER (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), M. Christophe KONSdorFF (pouvoir à Mme Lucie LONCLE DUDA), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Bruno DREVON), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Alain SANSON), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M.

Luc WATTELLE).

\*\*\*\*\*

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1, L.5211-10 et L.5216-5 VI ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la charte communautaire de Versailles Grand Parc signée par les maires des communes membres le 23 juin 2009 ;

Vu la décision n° dB.2021.082 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 23 septembre 2021 relative aux modalités de calcul du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2021 et déterminant les montants par commune ;

Vu la délibération n° 2021-11-24/03 du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay du 24 novembre 2021 sollicitant un fonds de concours de 2 171 857 € auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2021 pour le financement de travaux de réaménagement de voirie rue de Picardie/allée Jean Monnet, de réfection de la couverture des centres de loisirs Le Village et Jean Macé, et de réaménagement du parvis du Centre Ravel pour un montant de 4 400 000 € HT net de subvention ;

Vu l'autorisation de programme pluriannuelle n° AP 2021-001 « Fonds de concours retour incitatif 2021 » d'un montant de 4 396 007 € votée par délibération n° D.2021.10.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 octobre 2021 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours, pour les imputations suivantes : chapitre 204 « subventions d'équipement versées », nature 2041412 « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 01 « non ventilé » ;

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à verser à ses communes membres des fonds de concours destinés au retour incitatif, au prorata de leur contribution à la croissance fiscale de l'Intercommunalité.

Pour l'année 2021, les montants des fonds de concours suivants ont été calculés selon les modalités décidées par le Bureau communautaire, conformément à la décision du 23 septembre 2021 susvisée :

	Total 2021 par commune	Total prise en charge du FPIC	Priorité 3 versé en fonds de concours si >50 k€ ou si pas FPIC
Bailly	40 899 €	40 899 €	0 €
Bièvres	20 321 €	0 €	20 321 €
Bois d'Arcy	443 461 €	253 122 €	190 339 €
Bougival	64 987 €	64 987 €	0 €
Buc	263 587 €	0 €	263 587 €
Châteaufort	190 485 €	16 828 €	173 657 €
Fontenay-le-Fleury	155 286 €	103 857 €	51 429 €
Jouy-en-Josas	70 598 €	70 598 €	0 €
La Celle St-Cloud	140 981 €	140 981 €	0 €
Le Chesnay-Rocquencourt	294 752 €	188 663 €	106 089 €
Les Loges-en-Josas	251 161 €	0 €	251 161 €
Noisy-le-Roi	186 754 €	110 034 €	76 720 €
Rennemoulin	1 946 €	1 946 €	0 €
Saint Cyr l'Ecole	456 005 €	321 734 €	134 271 €
Toussus-le-Noble	3 282 €	3 282 €	0 €
Vélizy-Villacoublay	2 171 857 €	0 €	2 171 857 €
Versailles	2 168 499 €	1 285 544 €	882 955 €
Viroflay	218 326 €	144 705 €	73 621 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 143 187 €</b>	<b>2 747 180 €</b>	<b>4 396 007 €</b>

Ainsi, à la demande de la commune de Vélizy-Villacoublay, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 2 171 857 € pour le financement des opérations suivantes, d'un montant total de 4 400 000 € HT net de subvention, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2021 :

- réaménagement de voirie rue de Picardie/allée Jean Monnet (3 600 000 € HT),
- réfection de la couverture des centres de loisirs Le Village et Jean Macé (700 000 € HT),
- réaménagement du parvis du centre Ravel (100 000 € HT).

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 2 171 857 € à la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2021, pour le financement des travaux de réaménagement de voirie rue de Picardie/allée Jean Monnet, de réfection de la couverture des centres de loisirs Le Village et Jean Macé, et de réaménagement du parvis du Centre Ravel ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 49,36 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- 5) que la commune de Vélizy-Villacoublay devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie des opérations réalisées ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fonds de concours.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 65 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 05/04/2023

Par Manuel PLUVINAGE



pour le Président et par délégation,  
le Directeur général des services,  
Manuel Pluinage

Manuel Pluinage